

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-8

(District Bois-Joli)

Avis public est donné à l'effet que, le **16 mars 2020 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil située à l'Hôtel de Ville de Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-8 visant à modifier le règlement numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait à l'agrandissement d'une aire d'affectation « Résidentielle forte densité » dans le secteur de l'avenue des Grandes-Orgues.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la sous-signée à l'hôtel de ville.

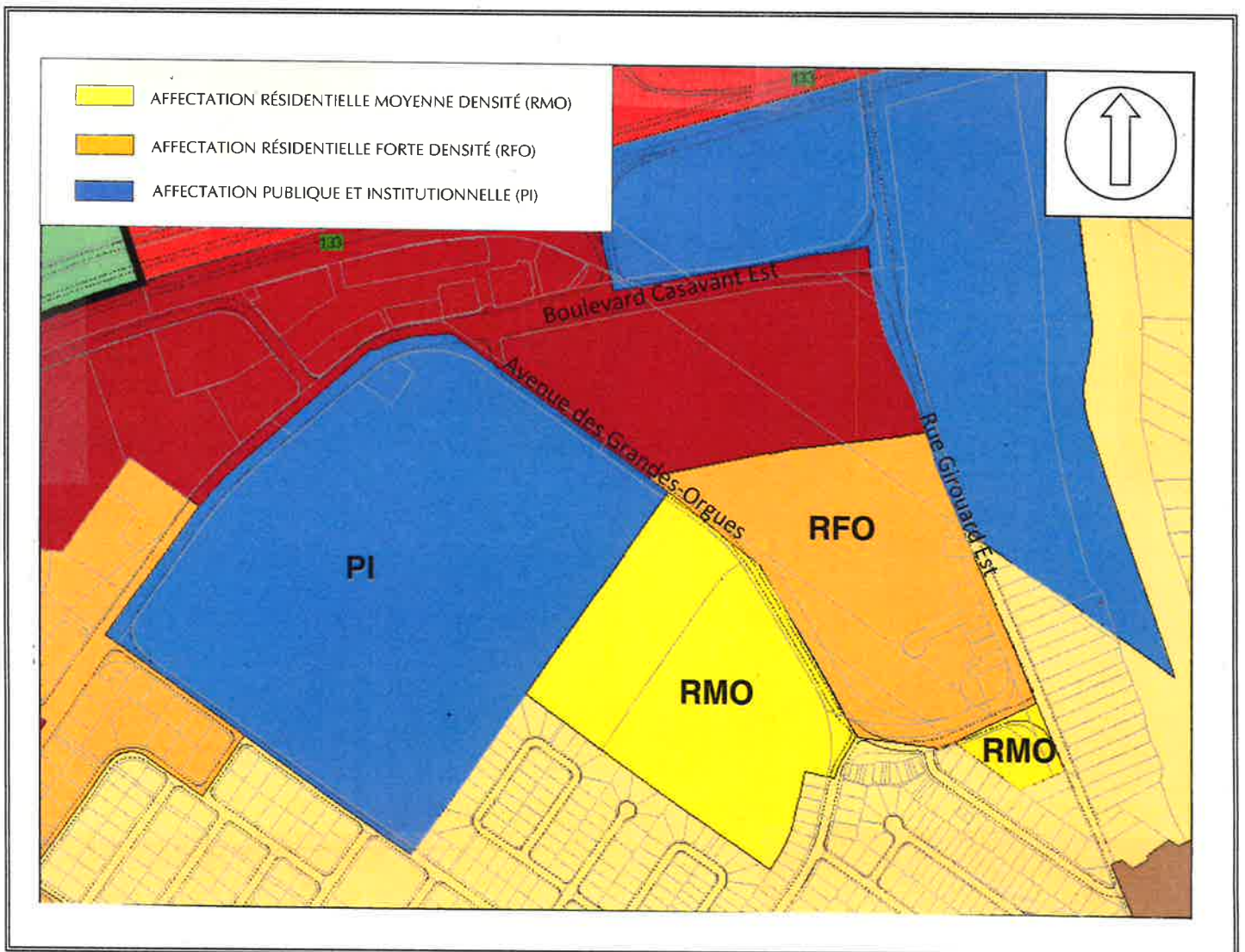
Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction de deux bâtiments résidentiels de 51 unités de logement chacun ainsi qu'un bâtiment résidentiel de 12 unités de logement sur l'avenue des Grandes-Orgues et d'assurer une harmonisation avec le règlement d'urbanisme numéro 350-108.

Suivant les dispositions de l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chap. A-19.1), la **modification projetée se résume comme suit :**

Le projet de modification du plan d'urbanisme vise ce qui suit :

- modifier le plan 6b intitulé « Affectations du sol en milieu urbain », en remplaçant une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RMO) » par l'affectation « Résidentielle forte densité (RFO) » pour les lots ou parties de lots numéros 1 701 942, 3 274 092, 3 274 093, 3 274 094, 3 631 517, 3 631 518, 3 631 519, 3 631 520, 3 645 835, 3 359 363 et 3 359 364 situés au nord et au nord-est de l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de la rue Girouard Est.

Pour fins de références, le plan projeté pour le secteur visé est celui apparaissant ci-après :



Saint-Hyacinthe, le 26 février 2020

La Greffière de la Ville,

Hélène Beauchesne

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA